



MODIFICATION DE L'ORGANISATION DE LA FORMATION INITIALE AU SEIN DES INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

Le Décret n° 2024-234 du 18 mars 2024 modifie l'organisation de la formation initiale des attachés d'administration de l'Etat et des secrétaires des affaires étrangères, au sein des instituts régionaux d'administration. Il prévoit que les lauréats des concours nommés élèves suivent une formation de huit mois dans les instituts, comprenant une période de stage dans une administration, et accomplissent, à l'issue de leur formation, un stage d'une durée de six mois en administration en qualité de stagiaire. Il met fin à la période dite de « pré-affectation ». Ce décret ne s'applique pas aux stagiaires et élèves déjà nommés au moment de son entrée en vigueur.

GUIDE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE



La DGAFP - Direction générale de l'administration et de la fonction publique vient de publier un guide de la protection fonctionnelle des agents publics. Ce guide revient notamment sur l'étendue de cette protection et le champ de ses bénéficiaires qui sont souvent méconnus par les agents publics eux-mêmes.

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Publications/Publications%20DGAFP/2024/protection-fonctionnelle-agents.pdf>



FERMETURE DE L'APPLICATION CHORUS

Conséquences pour vous : pas de paiements d'états de frais de chorus-DT au minimum du 19 avril au 13 mai 2024. Pour éviter d'avancer des frais, il vous convient de faire appel au marché voyageur pour les transports et hébergements.

Pour les gestionnaires Chorus, un surcroit de travail à l'issue de cette période.

PRESTATION PARTAGÉE D'ÉDUCATION DE L'ENFANT (PreParE)



La prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) fait partie de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Elle permet à un ou aux 2 parents ayant au moins un enfant à charge de moins de 3 ans (ou moins de 20 ans en cas d'adoption) de cesser ou réduire leur travail pour s'en occuper. La durée de versement dépend du nombre d'enfants à charge et de la situation familiale.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32485>

MANIFESTATION DU 25 MARS 2024 À LUMIÈRE POUR DÉNONCER AVEC FORCE UNE GESTION RH AU MI A BOUT DE SOUFFLE !



LES PROCHAINES RÉUNIONS NATIONALES :

- 29 avril 2024 CSA Ministériel
- 30 avril 2024 CAPN Ingénieur ST

POUR CONSULTER NOTRE SITE DEPUIS VOTRE PORTABLE :

Nous avons développé un site internet plus intuitif pour vos smartphones !



<https://www.fo-prefectures.com/mobile/>

Nous restons joignables en un « clic » : fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Retrouvez toute notre actualité :

En cliquant sur : <http://www.fo-prefectures.com>



You Tube

FO PREFECTURES
ET DES SERVICES DU MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
11 rue des Saussaies
75008 PARIS
01-40-07-62-91